



N° de résolution
ou annotation

1274^{IÈME} SESSION

NO: 0137-23

NO: 0138-23

Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER-STATION COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2023

À une séance extraordinaire tenue le 25 avril 2023, à 18h30, à salle du conseil située au 364 rue Saint-Joseph à la salle La Chapelle, à Laurier-Station, étaient présents :

Mme Huguette Charest, mairesse

M. William Arsenault, conseiller no.1
Mme Jessika Daigle, conseillère no.2
Mme Suzanne Croteau, conseillère no.3
M. Ghislain Beaulieu, conseiller no.5
M. Denis Pérusse, conseiller no.6

Est absent :

M. Marc Legros, conseiller no.4

Est présent :

M. Stéphane Dion / directeur général et greffier-trésorier

La séance est ouverte à 18h30 par madame Huguette Charest, mairesse, qui souhaite la bienvenue aux membres.

1. VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité que :

- L'AVIS de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;
- LES membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité ;

- QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit et est adopté.

1. Validation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

3.2. Adoption / Règlement d'emprunt d'un montant de 452 823 \$ concernant l'aménagement d'un stationnement pour le CLSC de Laurier-Station

4. Période de questions

5. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION

NO: 0139-23

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit adopté et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

NO: 0140-23

3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 09-23 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 452 823 \$ CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT POUR LE CLSC LAURIER-STATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite acquérir le lot 3 950 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, correspondant au 134 et 136 rue de la Station, pour y aménager des espaces de stationnement ;

ATTENDU QUE le CLSC de Laurier-Station a informé la Municipalité de Laurier-Station d'une problématique importante liée au manque d'espaces de stationnement pour son personnel et les usagers ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé une promesse d'achat du lot 3 950 834 pour un montant de 65 800 \$, tel qu'il appert à la résolution 0269-22 ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet est conditionnelle à la conclusion d'une entente de location à long terme entre la Municipalité de Laurier-Station et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà octroyé un contrat de gré à gré à la firme « GéniciCité », au montant de 21 510 \$, excluant les taxes, pour la réalisation de plans dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert aux résolutions 0338-22 et 0068-23 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 452 823 \$ pour l'aménagement d'un stationnement sur la rue de la Station, à Laurier-Station, destiné au CLSC de Laurier-Station ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QU'un avis de motion ait été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 avril 2023 ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'ADOPTER le règlement 09-23 intitulé : « *Règlement d'emprunt d'un montant de 452 823 \$ concernant l'aménagement d'un stationnement pour le CLSC de Laurier-Station* », et de le porter aux registres des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

NO: 0141-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 18h32.

ADOPTÉE

Je, Huguette Charest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.


Huguette Charest
Mairesse


Stéphane Dion
directeur général et greffier-trésorier